

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 031_2026

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Catherine GOEDGEBUER ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Kelly CORNARD ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Virginie VASSEUR
a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h50

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Etat récapitulatif des indemnités des élus pour 2025

VU :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Les articles L 2123-24-1-1 et L 5211-12-1 du CGCT,

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Pour les élus de la commune, l'état est le suivant :

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL)		
	Indemnités de fonction perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues (€)	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BLERVAQUE PHILIPPE	7 056.96			2 466.36		
DURETETE JUSTINE	2 920.08					
DURUT JOCELYNE	19 954.14			10 358.52		
GOEDGEBUER CATHERINE	2 920.08					
ROLIN EDDY	7 056.96					
VASSEUR VIRGINIE	2 920.08					
WALBROU CLEMENT	2 920.08					
WILLEMS CATHERINE	7 056.96					

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

- **Prend information** du tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT
 Maire de HAVERSKERQUE